

Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Pierre Wahlen intitulée « Quel calendrier politique pour les grands projets en général et la RDU en particulier ? »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par la présente, nous vous soumettons notre réponse à l'interpellation du 25 septembre 2012 de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen intitulée « Quel calendrier politique pour les grands projets en général et la RDU en particulier ? ».

Préambule

Dans le programme de législature de notre Ville pour la période 2011-2016, qui vous a été présenté en juin 2012, plusieurs projets emblématiques ont été retenus afin de renforcer la qualité de vie en ville et d'accompagner le développement particulier que connaît notre commune depuis plusieurs années.

Dans ce cadre, la route de distribution urbaine (RDU) constitue un enjeu majeur pour notre Ville, aussi bien en termes de mobilité que d'investissement financier. Inscrite dans le schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN), adopté en 2006 par les Municipalités concernées, le Conseil régional et le Canton, elle représente également un projet fédérateur d'envergure à l'échelle intercommunale, en lien avec les différentes planifications urbaines en cours (Eysins, Marens-Couchant, Petite Prairie, Martinet, Perdtemps-Usteri, Prangins-Etraz, Novartis).

L'agglomération nyonnaise, au sein de laquelle nous tenons une place particulière de ville-centre, se trouve aujourd'hui à un tournant : après plusieurs années d'études (2007 à 2012), les projets décidés par les différents partenaires entrent dès 2013 dans une phase de concrétisation. Dans cette perspective, l'information des instances et partenaires concernés représentent pour notre Autorité une démarche importante.

Nous tenons tout d'abord à relever les axes forts du contexte institutionnel dans lequel nous évoluons à l'échelle intercommunale et régionale et dont il convient de tenir compte pour la réalisation des grands projets.

Contexte institutionnel

Notre Ville est engagée en tant que membre à part entière au sein de Régionyon depuis novembre 2009. Dans ce cadre, nous participons à différentes instances de collaboration, notamment le Comité de pilotage de l'agglomération nyonnaise et le Comité directeur du Conseil régional.

Le Conseil régional, représentant les communes, a pour mandat de suivre les études et projets d'intérêt régional réalisés par d'autres instances et de coordonner les grands projets communaux et intercommunaux. Il a aussi conduit les mandats relatifs à l'élaboration du schéma directeur de l'agglomération nyonnaise et coordonne les différents chantiers définis par cette planification générale, dont celui de la RDU.

Après trois années de partenariat au sein de Régionyon en tant que membre officiel, notre Autorité entend établir un point de situation des prestations et études réalisées dans le cadre de nos collaborations intercommunales. L'objectif est notamment de préciser le rôle de chaque partenaire durant la phase de développement et de réalisation des projets qui doivent s'ouvrir

en 2013. Dans cette perspective, la question de l'information et de la consultation des autorités législatives, des associations et de la population revêt un caractère important.

Nous rappelons ici que le schéma directeur SDAN lie les autorités entre elles par le biais de conventions signées entre les partenaires, au titre de contrat de droit administratif (Loi sur les communes). Il n'est pas soumis aux assemblées délibérantes, car il est de l'unique compétence des autorités exécutives. Pour rappel, une présentation du schéma directeur SDAN a été faite au début de la précédente législature à tous les Conseillers communaux des communes concernées. Des ateliers ont également été organisés de manière régulière.

L'enjeu aujourd'hui, est de pouvoir préciser les actions à mettre en place en matière d'information et de consultation et de définir les compétences respectives des partenaires engagés, soit les communes, la région et le canton. En tant qu'entités territoriales directement concernées par les projets intercommunaux, dont la RDU, les Municipalités ont à ce titre un rôle majeur à jouer.

Route de distribution urbaine (RDU) : du concept au projet

Parallèlement au processus de validation politique du préavis N° 57 « RDU » par les Municipalités et le Conseil régional, une structure de pilotage du chantier RDU a été mise en place en automne 2012, sous l'égide du Conseil régional. Piloté par les trois communes territoriales concernées, soit Eysins, Nyon et Prangins, cet organe politique est chargé de suivre les études relatives à la RDU, sur la base du concept développé en 2010 et avec l'appui du chef de projet qui doit être engagé au début 2013.

Pour rappel, le concept RDU, dont l'étude a été pilotée par Régionyon, a été adopté en juillet 2010 par les autorités exécutives des communes concernées, le Conseil régional et le Canton de Vaud. L'année 2013 consiste principalement à préciser la faisabilité de ce concept, compte tenu des besoins de desserte des quartiers en cours de planification et de la problématique spécifique du franchissement de la ligne du NStCM. Vu les développements prévus dans le secteur de Petite Prairie et sur la base de notre plan des investissements, un préavis relatif au giratoire de Gravette et à la première section de la RDU sera soumis à votre Autorité en automne 2013.

Modalités d'information et de consultation

Dans la perspective de ces nouvelles étapes de travail et afin de concrétiser les axes forts de notre programme de législature, nous vous informerons sur les grands projets en cours et sur nos relations extérieures selon les modalités suivantes :

- dans une première étape, nous entendons porter à l'ordre du jour de la Commission d'urbanisme, lors de ses séances plénières, les dossiers relatifs aux grands projets. Nous proposons qu'une première séance d'information sur le concept RDU et l'état d'avancement du dossier soit organisée dans le courant du printemps 2013. Nous précisons que la Direction de l'urbanisme, sous mandat de la Municipalité, est l'entité chargée de la coordination au sein de notre administration du dossier relatif à l'agglomération nyonnaise, soit des projets à incidence territoriale (urbanisme, mobilité, infrastructures) ;
- en juin 2012, le Conseil communal a décidé de créer une commission permanente aux affaires régionales. Afin de pouvoir vous présenter un état des lieux régulier des dossiers et grands projets en cours à l'échelle intercommunale, régionale et du Grand Genève, nous proposons que ce sujet soit porté annuellement à l'ordre du jour de votre commission.

Un bilan de nos activités au sein de Régionyon vous sera présenté dans ce cadre. Cette démarche s'inscrit en complémentarité des informations qui vous sont données dans les rapports annuels de gestion. L'objectif est de vous présenter les projets phares conduits aux différentes échelles territoriales et de faire le point sur les collaborations avec nos divers partenaires. Ce dossier sera notamment lié au débat qui doit prochainement s'engager au sein de votre Conseil sur le programme d'investissement régional.

Conclusion

Ces modalités de consultation s'inscrivent dans notre volonté d'ouvrir le débat sur les projets de notre Ville, en vous informant de manière ciblée et complète sur leur état d'avancement et dans la perspective des réalisations que nous devons engager. Dans le cadre de nos relations extérieures, nous visons avant tout la recherche de solutions et la mise en place de modes de collaboration ambitionnant une meilleure efficacité. Nous poursuivons ainsi les objectifs suivants :

- positionner la Ville de Nyon dans l'agglomération nyonnaise et renforcer cette dernière à l'échelle de l'Arc lémanique ;
- réaliser les projets fédérateurs et prioritaires en fonction du développement économique et démographique de l'agglomération nyonnaise ;
- renforcer la collaboration intercommunale afin de garantir la réalisation des projets retenus ;
- déterminer le rôle des différents partenaires et définir les règles du jeu afin de mener à bien les projets dans les délais impartis et selon les compétences de chaque entité.

Espérant avoir ainsi répondu à votre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 janvier 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

Le Secrétaire :

D. Rossellat



C. Gobat